



Commune de 2905 COURTEDOUX
WWW.COURTEDOUX.CH

Publication Officielle

Publication communale

Mai 2023

Mises sous enveloppes du matériel de vote

Le Conseil communal est à la recherche de **jeunes étudiant-es** (3 à 4 max.) intéressés à mettre sous enveloppe le matériel de vote, lors de doubles votations (fédérales + cantonales).

La première échéance étant agendée cet automne (élections fédérales du 22 octobre 2023), les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au secrétariat communal, par courriel, à l'adresse karine.cerf@courtedoux.ch **avant le 20 juin 2023**. Les candidatures seront traitées dans leur ordre d'arrivée. Le tarif horaire sera de fr. 20.—.

Avis aux propriétaires de chiens

Plusieurs cas de vagabondage ont dernièrement été rapportés au secrétariat communal.

Le Conseil communal souhaite rappeler quelques extraits du Règlement concernant la garde & la taxe des chiens de la Commune de Courtedoux aux propriétaires :

- Art. 15 al. 1, il est interdit au détenteur de laisser vagabonder son chien sur le domaine public.
- Art. 15 al. 2, tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.
- Art 15 al. 4, les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les pataugeoires, sur les cimetières et les complexes scolaires, à l'exception des chiens pour personnes handicapées tenus en laisse.
- Art. 16 al.1, le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées.
- Art. 22 al.1, en cas de violation avérée des règles du présent chapitre, le Conseil communal peut prononcer une amende allant de CHF 50.- à CHF 1'000.- à l'encontre du détenteur fautif de chiens.



Commune de 2905 COURTEDOUX
WWW.COURTEDOUX.CH

Publication Officielle

De même, il est fortement recommandé de ramasser les crottes sur les surfaces agricoles pour des raisons de lutte contre les épizooties.

Pour rappel, des sacs & des poubelles sont disponibles à de nombreux endroits du village afin que les excréments soient éliminés de manière appropriée.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que les chiens n'errant et ne déjectent plus sur la voie publique en-dehors de tout contrôle. Si des cas devaient à nouveau être constatés, le Conseil communal prendra les mesures qui s'imposent, notamment en amendant et/ou en transmettant les faits au Service vétérinaire cantonal pour suites utiles.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bibliobus – bain de livres

Le bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations « Ensemble ! » avec l'association « Bain de livres ».

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus « Bain de livres » qui s'installe à côté de lui. L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges et se dérouleront comme suit :

- Accueil puis lecture collective pour les petits (3-8 ans), environ 20 minutes
- Temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes
- Lecture collective pour les plus grands (7-12 ans), environ 25 minutes
- Temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

**A Courtedoux, cette animation aura lieu le mercredi 31 mai, de
17h30 à 19h30.**

Pour plus d'informations : www.bibliobus.ch, rubrique « Ensemble ! » ou : bibliobus@bibliobus.ch



Commune de 2905 COURTEDOUX
WWW.COURTEDOUX.CH

Publication Officielle

Permis de construire délivrés dernièrement

Requérant : **Tennis Club Courtedoux**
Projet : Installation d'un terrain de padel et déplacement du mur existant sur le court de tennis No. 2, parcelle No. 784, sur la Côte

Requérants : **Marchand Sylvie et Pascal**, rte du Creugenat 117B,
Projet : Rénovation intérieure d'une maison d'habitation, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau, rafraîchissement des façades extérieures par peinture RAL 1015 et remplacement du toit de l'annexe par un plancher bois et couvert de terrasse, parcelle No. 295, ruelle du Cras No. 97

Requérants : **Biaggi Rita & Jean-Marie**, rue Pierre-Pelée 210
Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une PAC air-eau extérieure, parcelle No. 238, rue Pierre-Pelée

Requérant : **Burger Yves**, Varandin 5a
Projet : Installation d'une clôture haute de 80cm sur une partie à l'intérieur du jardin et partie en bordure de route agricole, parcelle No. 151

Annonces d'installations solaires

Requérant : **Grolimund Raffael**, rue du 23-Juin 68
Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, d'une surface de 94m², parcelle no. 56, bâtiment No. 68A

Requérant : **Perret Jean-Jacques**, sur la Côte 201
Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture d'une surface de 36m², parcelle No. 248

Courtedoux, le 25 mai 2023/kc

Le Conseil communal